

EXERCICE 1 - Principe et sources du droit de la construction

Question 1

Les normes SIA sont-elles une source de droit ?

Question 2

La commune de Monthey, en Valais, souhaite construire des arrêts de bus de transports publics. Elle souhaite impliquer plusieurs entreprises régionales.

Elle conclut ainsi deux contrats :

Contrat 1 : un contrat de 30'000 CHF au total pour la construction de 3 arrêts de bus avec une entreprise vaudoise, abribus SA

Contrat 2 : un contrat de 50'000 CHF pour la construction d'un seul arrêt de bus avec une entreprise valaisanne, monbelarrêt SA.

L'entreprise vaudoise abribus SA estime que l'égalité de traitement n'est pas respectée et exige d'être payée au même prix par arrêt de bus que l'entreprise valaisanne monbelarrêt SA.

Quid iuris ?

Question 3

Le service de l'urbanisme de la commune de Montreux a délivré un permis de construire à Barnabé Malraux pour la construction d'une villa de 3 étages en zone à bâtir. Barnabé est le neveu du chef du service de l'urbanisme.

En revanche, il a refusé d'octroyer le permis de construire à Josette Chappuis pour exactement la même ville (l'architecte était le même) dans la même zone à bâtir, quelques mètres plus loin. Josette est l'ex-femme du chef de service de l'urbanisme.

Josette Chappuis ne comprend pas les raisons objectives de ce refus et estime que ce n'est pas acceptable. Avec quels arguments juridiques l'aider ?